

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE589

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi l'alinéa 59 :

« Dans cette perspective, la France veillera à respecter la démocratie, la Constitution et la voix des peuples partout où elle agit dans le cadre de son aide publique au développement. Elle vise à appuyer un processus de sortie de crise par des actions multilatérales couvrant de nombreux domaines au premier rang desquels figure le respect de la démocratie, des Constitutions, et des peuples. L'écoute et la diplomatie multilatérale sont des instruments clés de l'articulation entre l'intervention humanitaire et le développement. La France privilégie le dialogue et l'exigence démocratique dans toutes les circonstances et en tous lieux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce paragraphe vante les mérites du continuum sécurité-développement, ce qui va totalement à l'encontre des valeurs portées par les députés communistes. À la place, il est proposé de renforcer l'idée que la diplomatie, l'écoute, le respect des peuples et de la démocratie est le centre de l'action visant à limiter les crises et leur impact. L'idée de stabilité est extrêmement néfaste dans la mesure où la France est déjà intervenue pour stabiliser un espace non démocratique au nom de la realpolitik et des intérêts de la France. La philosophie des députés communistes porte plutôt sur l'intérêt supérieur des peuples et de leur liberté en tous lieux et en toutes circonstances.